



MINISTÈRE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 25 juillet 2018
N° 610

Communiqué de presse conjoint

Conseil d'orientation stratégique de l'Agence française de développement du 25 juillet 2018

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, a réuni ce 25 juillet le conseil d'orientation stratégique (COS) de l'Agence française de développement (AFD). Ce conseil s'est tenu au Quai d'Orsay, en présence de M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, et de M. Bertrand Walckenaer représentant la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, Mme Delphine Gény-Stephann, ainsi que du directeur général de l'AFD M. Rémy Rioux et de la présidente du Conseil d'administration de l'AFD Mme Laurence Tubiana.

A l'initiative du Gouvernement, et comme prévu par le CICID du 8 février 2018, cette instance se réunit au moins une fois par an afin d'orienter l'action de l'AFD, opérateur de l'Etat, dans sa mission d'intérêt public de contribuer à la mise en œuvre de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale de la France. Le COS a permis de réaffirmer les priorités sectorielles et géographiques de notre aide et de renforcer le pilotage politique et stratégique de son volet bilatéral.

Un cap stratégique et politique fort a été fixé à l'AFD, à l'heure où l'Etat fournit un effort budgétaire historique qui lui permettra de bénéficier d'un milliard d'euros d'engagements de dons-projets supplémentaires dès 2019. Le ministre lui a demandé que l'essentiel de cette enveloppe soit employé dans les cinq secteurs prioritaires de la France que sont le traitement des crises et vulnérabilités, l'éducation et l'employabilité des jeunes, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'engagement pour le climat et la biodiversité, la santé.

Dans ce cadre, le nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'AFD a été discuté. Une fois transmis aux commissions parlementaires permanentes concernées, puis validé par le conseil d'administration de l'Agence, le COM guidera l'action de l'AFD jusqu'en 2019.

Par ailleurs le Gouvernement souhaite que notre dispositif bilatéral soit au rendez-vous des objectifs ambitieux qui lui ont été fixés. C'est dans cette perspective que s'inscrivent

l'intégration prévue d'ici 2019 d'Expertise France au Groupe AFD élargi et le renforcement du dispositif français de soutien au secteur privé, via le regroupement de ces activités au sein de Proparco. Ils marqueront en profondeur l'architecture de l'aide bilatérale mise en œuvre par la France et la perception qu'en auront ses partenaires.

Ce conseil d'orientation stratégique est une étape importante dans la mise en œuvre par l'Etat de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale. Le Gouvernement a fixé à l'opérateur de l'Etat des objectifs ambitieux et exigeants dans la ligne des conclusions du conseil interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février dernier qui a inscrit l'aide publique au développement parmi les priorités du quinquennat et a lancé une rénovation de la politique partenariale de développement et de solidarité internationale de la France.

Contact presse :

Cabinet de Jean-Yves Le Drian 01 43 17 57 93 presse.cabinet@diplomatie.gouv.fr
Cabinet de Delphine Gény-Stephann 01 53 18 44 38 rp.semef@cabinets.finances.gouv.fr